Image not found or type unknown

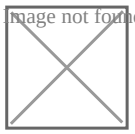

mon employeur peut t-il m'obliger a travailler tout les dimanche?

Par **lili liia**, le **22/12/2012** à **22:06**

bonjour, je vient vers vous car j'aurai besoin de vos connaissance afin de m'aider.... je suis embauché a pleins temps dans un magasin (convention collective 3244) et actuellement en congé parental qui se termine le 31 décembre. je suis allée voir mon patron courant décembre afin d'organiser mon retour et celui ci, en ayant après moi depuis mon départ, a décider de me faire faire des horaires, et il le sait, difficile a gérer pour moi. en effet j'ai 2 enfant dont un a l'école maternelle et l'autre en nourrice, et celui ci me donne comme repos tous les lundis et mardis, et me fait travailler du mercredi au dimanche inclus.. J'aurait voulu savoir s'il est autoriser d'imposer ce travail de tous les dimanches .. je sais qu'il cherche a me faire une pressions car il m'a dit que les horaires étaient non négociables a moins d'une baisse du Temp de travail.. Merci d'avance de m'éclairer a se sujet, je reste disponible pour d'éventuelle précisions .. cordialement.

Par **P.M.**, le **22/12/2012** à **22:51**

Bonjour,
Déjà, l'employeur ne peut pas vous faire travailler le dimanche toute la journée suivant l' art. 4.2 de la Convention collective nationale du commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers...
Il faudrait savoir aussi si l'employeur peut justifier sa décision dans le seul intérêt de l'entreprise et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lili liia**, le **28/12/2012** à **23:21**

le magasin est ouvert jusqu'a 13h et je terminerai a 13h15 mais nous sommes 3 employer + 1 apprenti et je ne trouve pas normal que je fasse tous les dimanche alors que les autres n'en font pas ou bien 1 sur 2

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **23:49**

Bonjour,
D'où la seconde partie de ma réponse précédente...

Par **chrystelle.mathias**, le **05/03/2016** à **17:33**

Bonjour j ai la convention 3244 et je travaille un dimanche sur deux un dimanche je fini 17h et un autre 20h30 est ce normal peut il y avoir une derogation faite par l employeur merci c urgent

Par **P.M.**, le **05/03/2016** à **17:53**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés